

N° 01_16_12_25

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25

Présents :

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Marie-France PROUHEZE

Décisions modificatives n°3 - Budget Principal

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
 Reçu en préfecture le 17/12/2025
 Publié le
 ID : 048-200069144-20251216-01_16_12_25-BF

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de ~~procéder au vote des crédits supplémentaires suivants~~, sur le budget de l'exercice 2025 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 011 615231 84		10 000,00	
DF 012 6218 021	10 300,00		2 annuités sur l'exercice 2025 du traitement de l'agent de Territoire d'Industrie
DF 023 023 01 (ordre)	23 000,00		
DF 65 65736222 020	2 000,00		
DF 66 66111 01		5 000,00	2 crédits basés sur le taux du livret A avec annuité constante. Le capital a donc augmenté et les intérêts ont baissé afin de garder le montant de l'annuité.
DF 66 6615 01		10 000,00	
DI 16 1641 OPFI 01	24 000,00		2 crédits basés sur le taux du livret A avec annuité constante. Le capital a donc augmenté et les intérêts ont baissé afin de garder le montant de l'annuité.
DI 21 215738 205 020	10 000,00		
DI 21 21838 206 348	5 000,00		
DI 22 22313 249 551		13 850,00	
RF 013 6419 021	10 300,00		Remboursement de l'assurance statutaire des traitements d'agents en maladie ou TPT
RI 021 021 OPFI 01 (ordre)	23 000,00		
RI 10 10222 OPFI 01		1 600,00	
RI 13 13278 34 01	3 750,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	39 000,00	35 300,00
	Réductions	13 850,00	25 000,00
Recettes :	Ouvertures	26 750,00	10 300,00
	Réductions	1 600,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	37 250,00
Solde Réductions	37 250,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC